



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024- N°207

Accusé de réception en préfecture
091-219102235-20241030-VI-DEC-2024-207-AU
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour une parade dans les différents quartiers de la ville

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer un contrat de cession pour une parade dans les différents quartiers de la ville le samedi 14 décembre 2024.

CONSIDERANT la proposition de l'agence Sur Mesure Spectacles

DECIDE

ARTICLE n°1 : De signer un contrat de cession avec l'agence Sur Mesure Spectacles , 58 Chemin du Murger à Jamais-91620 La Ville du Bois pour une parade dans les différents quartiers de la ville, le samedi 14 décembre 2024.

ARTICLE n°2: La dépense correspondante à cette prestation s'élève à huit mille six cent cinquante et un euros (8 651,00 € TTC)

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités,
- l'Agence Sur Mesure Spectacles

Fait à Etampes, le 30 OCT. 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

31 OCT. 2024

